



LES MEMBRES DU CSE—SSCT ENTREPRISE PLUS DE 300 SALARIES

DUREE : 5 jours (35h)
Inscription minimum 15 Jrs avant le démarrage

OBJECTIFS

Connaître précisément les droits et obligations du CSE et de de la CSSCT

Participer activement au développement de la prévention des risques de l'entreprise
Adapter les missions du CSE et de la CSSCT à son contexte et à son secteur d'activité

PUBLIC

Membres du CSE de plus de 300 salariés - Membres de la Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) de plus de 300 salariés

PROGRAMME

CSE : L'ESSENTIEL DE SON MANDAT POUR LES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES

Mise en place du CSE : des instances séparées à l'instance unique - 1/2 journée N°1

A partir de quand la mise en place d'un CSE est-elle possible ?

Négociation du protocole préélectoral : périmètre de l'élection du CSE, représentation équilibrée des femmes et des hommes ...

Nombre de membres, heures de délégations, durée des mandats, cumul : quelles évolutions ?

CSE à la carte : que peut-on négocier à l'occasion de la mise en place du CSE ? (CSSCT, représentants de proximité, suppléants, consultations obligatoires)

Identifier le fonctionnement du CSE- 1/2 journée N°1

Un président qui peut se faire assister de 3 personnes

Combien de titulaires et de suppléants ? élus pour combien de temps ?

Bureau du CSE (secrétaire, trésorier...)

Quid du représentant de proximité ?

Autres membres de droit : inspecteur du travail, ingénieur conseil de la CARSAT, Ingénieur sécurité, médecine du travail

Responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres

Assurance du CSE

Obligation de discrétion : que peut-on communiquer ou

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre cette formation

OUTILS PEDAGOGIQUES

Vidéo-projecteur, Paper-board,

Théorie, mises en situation, Cas Pratiques, Exercices

Visites terrain (selon possibilités)

DATES:

consultez notre calendrier inter-entreprises sur le www.akor-formation.com

Formation animée par un consultant spécialisé

non aux salariés ?

De quels moyens dispose le CSE ? - 1/2 journée N°2

Heures de délégations

Budgets : les importantes évolutions issues la réforme par ordonnances en matière de budget de Fonctionnement et des activités sociales et culturelles (modalités calcul...)

Formation : distinguer les budgets formation au titre des missions économiques de celles au titre des missions santé et sécurité

Heures de délégation : nombre, nouvelles possibilités de partage et de report, utilisations possibles

Liberté de déplacement pour pouvoir exercer son mandat

Local du CSE panneau d'affichage

Règlement intérieur

Comment s'organisent les réunions du CSE ?- 1/2 journée N°2

Combien de réunions ordinaires par an ?

Réunions extraordinaires (économiques, sociales, santé-sécurité) : périodicité, déroulement, votes...

Ordre du jour : qui le fait ? comment le rédiger ? que doit-il contenir ?

Procès-verbal : qui le rédige ? que doit-il contenir ?

Salle adaptée au public handicapé — Une collation à 10h à AKOR FORMATION
Questionnaire d'évaluation à chaud en fin de formation sur l'atteinte des objectifs
Support de cours accessible en ligne avec un identifiant et un mot de passe individuel
Une attestation de stage sera remise à chaque participant.

DUREE : 5 jours (35h)
Inscription minimum 15 Jrs avant le démarrage

PROGRAMME SUITE

Commissions du CSE- 1/2 journée N°3

Focus sur la nouvelle Commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) : composition, fonctionnement, missions...

Accord de mise en place de la CSSCT

Autres commissions : logement, égalités professionnelles, formation

Quelles missions du CSE en matière économique et sociale ? - 1/2 journée N°3

Où trouver l'information ? la BDES

Gérer l'évolution économique et financière de l'entreprise

Organisation du travail et formation professionnelle

Mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs

Elaborer une bonne politique sociale et culturelle

Se prémunir de tout risque de redressement URSSAF

Consultations du CSE en matière économique et sociale

Droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...)

Droit d'alerte en matière économique

Elaborer une bonne politique sociale et culturelle

Quelles missions du CSE en matière de santé et sécurité au travail ? - 1/2 journée N°4

Acteur en matière de prévention consultations du CSE en matière de santé et de sécurité

Enquêtes et inspections du CSE (accident du travail, maladie professionnelle, risque grave, ...)

Droit à l'expertise (désignation de l'expert, financement, contestation...)

Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent

Communiquer avec les salariés- 1/2 journée N°4

Affichage, Internet, Internet, tracts, forum... : quid de leurs limites ?

Permanence du CSE, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter

Frais de communication : quel budget utiliser ?

De quelles protections bénéficient les membres du CSE ? - 1/2 journée N°4

Protection des membres du CSE : étendue et limites

Délit d'entrave : les contours

DUREE : 5 jours (35h)
Inscription minimum 15 Jrs avant le démarrage

PROGRAMME SUITE

CSE/CSSCT ET MISSIONS EN SANTE SECURITE : TOUS LES OUTILS POUR LES ELUS DES ENTREPRISES DE PLUS DE 300 SALARIES

La nouvelle commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) - 1/2 journée N°5

Quelle est la composition de la CSSCT ? (présidence, nombre d'élus)

Négociation de l'accord de mise en place de la commission

Déroulement des réunions en présence de la CSSCT

Rôle de l'inspection du travail, de la CARSAT et des services de médecine du travail : fonctionnement, missions, enquêtes, visites

Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE - 1/2 journée N°6

Se positionner par rapport aux différents acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...)

Identifier les responsabilités de l'employeur

Focus sur la faute inexcusable

Comment légitimer le dialogue social sur les conditions de travail ?

Face aux risques : élaborer des stratégies d'intervention

Comment exploiter les ressources documentaires du CSE ?

Réaliser des inspections et analyser les risques - 1/2 journées N°7

Quels risques prendre en compte ? Santé physique et mentale des salariés

Focus sur certains risques : risques psychosociaux (RPS), TMS, risque routier, risque chimique...

Quand et comment procéder à une inspection ?

Grilles et check-lists d'identification des risques

Etablir le lien avec le document unique d'évaluation (DUER)

Remontée d'information auprès du CSE

Culture Hygiène et sécurité (Ce module s'adapte parfaitement à vos problématiques. Certaines parties ne seront pas développées si vous n'êtes pas concernés et d'autres pourront être ajoutées) — 1/2 JOURNÉE N°8

Les troubles musculo squelettiques (T.M.S.)

Les produits dangereux

L'incendie

Le risque mécanique

Le bruit

Les risques psychosociaux

La pénibilité

Les ambiances thermiques

L'éclairage

Le risque routier

La réglementation santé/sécurité au travail

Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents - 1/2 journée N°9

Quand et comment procéder à une enquête ?

Constituer une délégation et recueillir les faits

S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes

Gestion des situations particulières - 1/2 journée N°10

Situation de danger grave et imminent

Droit d'alerte et de retrait

Atteinte à la santé publique et à l'environnement

Travaux réalisés par des entreprises extérieures

Cas des salariés intérimaires

Particularités des établissements ERP, IGH, SEVESO